



HAL
open science

**FRANÇOIS I^{er} ET PAUL III dans François I^{er} et
l'espace politique italien. Etats, domaines et territoires,
éd. Juan Carlos d'Amico et Jean-Louis Fournel, Rome,
Ecole française de Rome, 2018**

Alain Tallon

► **To cite this version:**

Alain Tallon. FRANÇOIS I^{er} ET PAUL III dans François I^{er} et l'espace politique italien. Etats, domaines et territoires, éd. Juan Carlos d'Amico et Jean-Louis Fournel, Rome, Ecole française de Rome, 2018. François I^{er} et l'espace politique italien. Etats, domaines et territoires, 2015, Rome, France. hal-02056413

HAL Id: hal-02056413

<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-02056413v1>

Submitted on 13 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ALAIN TALLON

FRANÇOIS I^{er} ET PAUL III

De tous les souverains français, François I^{er} est le seul à avoir rencontré tous les papes qui se sont succédés pendant son long règne, à la seule exception d'Adrien VI. Cette exception s'explique à la fois par la pratique renaissante de l'entrevue princière, qui s'efface à partir de la seconde moitié du XVI^e siècle et par l'implication italienne du Valois. Dans le cas de Paul III, comme avec les papes Médicis, les rapports du roi avec le pape sont avant tout conditionnés par la politique italienne de la France. Mais ils s'enrichissent d'autres sujets, comme la réforme de l'Église, que Paul III entend conduire avec plus d'énergie que ses prédécesseurs. Le sujet était périlleux pour un roi qui avait acquis au début de son règne des privilèges extrêmement importants par le concordat de Bologne et n'entendait surtout pas les voir remis en cause à l'occasion d'une réforme générale du système bénéficial.

Le pape Farnèse a eu beau choisir dès le début de son pontificat une politique de neutralité entre les deux principaux souverains catholiques, il n'en a pas moins acquis la réputation d'être plutôt philo-français, au moins aux yeux des Impériaux. Cependant, cela est surtout vrai à la fin du règne¹. Il est certain que les Farnèse vont idéaliser leur relation avec le souverain français, notamment dans l'iconographie des *Fasti* de Rome ou de Caprarola qui montrent bien l'image que la famille voulait donner du pontificat : un pape dont la grandeur est exaltée par sa fonction de médiateur entre les princes et par son engagement pour la paix et la réforme. Que cette image soit très loin de la réalité politique², elle n'en a pas

¹ Sur l'hostilité impériale à l'égard de Paul III dans les années 1540, voir E. Bonora, *Aspettando l'imperatore. Principi italiani tra il papa e Carlo V*, Turin, 2014. Diego Hurtado de Mendoza, agent essentiel de la politique italienne de Charles Quint et très défavorable au pape Farnèse, disait que les armes de France ne comportaient que trois fleurs de lys, mais l'écu des Farnèse en avait six et le cœur du pape mille.

² Les célèbres fresques de Rome et de Caprarola représentant la paix de Nice, avec le pape entouré de François I^{er} et Charles Quint sont ainsi de pure fantaisie puisque le pape y a en réalité négocié séparément avec les deux souverains qui

moins déterminée largement les rapports entre le roi de France et le souverain pontife.

La diplomatie française mit un certain temps à prendre la mesure des nouvelles orientations de la politique pontificale avec l'élection d'Alessandro Farnèse. Cela s'explique facilement par l'âge du pape à son élection, soixante-six ans, qui faisait penser à un pontificat de courte durée. La rupture avec la politique de bascule des papes Médicis et leurs attermolements devant la réforme de l'Église ne semble donc pas devoir être durable³ et le nonce Rodolfo Pio da Carpi peut se plaindre de voir que les Français n'ont pas compris que l'on ne négociait plus comme avant avec Rome⁴. Pourtant les deux thèmes de la neutralité, où le pape se présente comme père commun des princes chrétiens, et de la réforme finissent par s'imposer et le roi de France les reprend, surtout dans le premier cas, pour appuyer ses propres demandes ou se plaindre de toute mesure semblant favoriser l'empereur. Le contexte est délicat pour la diplomatie française à Rome car le début du pontificat est aussi le moment où François I^{er} va le plus loin dans sa tentative de constituer une coalition anti-impériale, associant l'Infidèle turc, le roi schismatique d'Angleterre et les princes luthériens de la Ligue de Smalkalde. Juste après l'exécution de Thomas More, le secrétaire de Paul III Ambrogio Ricalcato, il est vrai plutôt proche des Impériaux, écrit au nonce Rodolfo Pio da Carpi, qui dénonce lui aussi régulièrement ces alliances, pour même menacer la France de voir le pape sortir de sa neutralité en raison de ces liens tissés avec les ennemis de l'Église romaine⁵.

La position de neutralité affichée dès le début du pontificat suscita une incompréhension française qui alla souvent jusqu'à une défiance ouverte devant ce qui semblait trop souvent aux Français une excuse pour ne pas s'engager contre l'empereur, voire le favoriser secrètement. Chaque contact direct de l'empereur avec

ne voulaient pas se rencontrer. C'est seulement à Aigues-Mortes que le roi de France et l'empereur scelle leur réconciliation par une rencontre personnelle, en l'absence du pape. On constate la même réécriture iconographique pour l'entrée du légat Alexandre Farnèse à Paris entre les deux souverains lors du voyage de Charles Quint en France en 1539-1540. L'empereur avait fait son entrée seul, sans le roi.

³ Dès la première audience du nonce Rodolfo Pio da Carpi, François I^{er} loue certes le désir de neutralité du nouveau pape, mais ajoute que s'il vient à changer de position, c'est le camp français qu'il doit choisir, J. Lestocquoy (éd.), *Correspondance des nonces en France Carpi et Ferrerio, 1535-1540*, Rome-Paris, 1961, *Acta Nuntiaturae Gallicae* 1 (par la suite ANG 1), p. 5, Carpi à Ricalcato, Saint-Germain, 19 février 1535.

⁴ ANG 1, p. 14, Carpi à Ricalcato, Paris, 1^{er} mars 1535.

⁵ ANG 1, p. 58, Ricalcato à Carpi, Rome, 3 août 1535.

le pape ou un des membres de sa famille, comme son fils Pier Luigi ou le cardinal Alexandre, est ainsi l'occasion de plaintes françaises. Ce soupçon est nourri par les ambitions dynastiques des Farnèse. En 1536, il est ainsi question que l'empereur donne Novare à Pier Luigi en échange de la reconnaissance pontificale de la domination impériale en Lombardie. Les négociations de mariage d'Ottavio Farnèse avec Marguerite d'Autriche, à peine veuve d'Alexandre de Médicis, obligent Ricalcato à fournir au nonce Pio da Carpi une batterie d'arguments plus ou moins solides pour justifier une alliance matrimoniale qui pour le roi de France rompt l'équilibre entre son rival et lui. Le nonce doit expliquer qu'au contraire l'alliance est nécessaire parce que l'empereur juge le pape trop français. Il s'agit aussi d'empêcher Florence de rester sous domination impériale par le remariage de la bâtarde de Charles Quint avec Cosme de Médicis, ce qui est vital stratégiquement « *per essere quella Città l'ombelico d'Italia* ». Enfin, il annonce que deux autres petits-enfants du pape, Vittoria et Horazio, sont disponibles pour cette fois-ci un mariage français⁶. Les combinaisons matrimoniales durent jusqu'à la fin du règne et l'on envisage le duc de Vendôme, le comte d'Enghien et même le troisième fils du roi Charles d'Angoulême, sans que rien ne se décide. On sait qu'Horazio finira par épouser Diane de France, fille légitimée d'Henri II. Mais le nonce épouvanté supplie le pape d'interrompre les négociations car les Français risquent d'aller au schisme pour cela et ne croiront plus jamais en la parole d'un prêtre⁷. En effet, François I^{er} dès le premier entretien avec le nonce le menace de ne plus envoyer d'argent à Rome et de réunir un conseil de théologiens pour voir quelles mesures prendre, claire allusion à une possible soustraction d'obédience⁸. Si l'on n'est là dans une rhétorique gallicane des plus classiques, la rancœur française se manifeste plus concrètement dans de petites humiliations diplomatiques : le nouveau nonce Ferrerio arrivé en juin à Paris n'est toujours pas reçu en audience par le roi fin juillet alors que l'ambassadeur turc l'a été « pontificalmente »⁹.

Même la trêve de Nice n'interrompt pas l'irritation française. Encore en juillet 1538 des rumeurs à la cour de France dont le nonce Ferrerio se fait l'écho prétendent que par ce mariage Paul III espère s'emparer de Siennes pour sa famille¹⁰. Au-delà de cette affaire révélé-

⁶ ANG 1, p. 248-249, Ricalcato à Carpi, Rome, 6 avril 1537.

⁷ « Tutti gli huomini del mondo insieme non basteranno a far che mai più prestino fede ad alcun prete », ANG 1, p. 255, Carpi à Ricalcato, Amiens, 25 avril 1537.

⁸ ANG 1, p. 257, Carpi à Ricalcato, Amiens, 3 mai 1537.

⁹ ANG 1, p. 296, Ferrerio à Ricalcato, Paris, 24 juillet 1537.

¹⁰ ANG 1, p. 388, Ferrerio au cardinal Farnèse, Lyon, 29 juillet 1538.

latrice, il est frappant de voir que la paix catholique que le pape a réussie à installer entre les deux grands rivaux ne lui profite aucunement. On voit se manifester pour la première fois la difficulté politique, qui n'est pas liée à une conjoncture particulière, mais qui devient structurelle pour la papauté dans une Europe dominée par deux puissances catholiques : si la France et la maison d'Autriche sont en conflit, le pape est cantonné à une neutralité paralysante ; si elles s'entendent, c'est le plus souvent pour exclure Rome de toute participation à leurs décisions, que le souverain pontife est bien obligé d'entériner. La marge de manœuvre est donc des plus étroites.

La fin rapide de la période d'entente entre Charles Quint et François I^{er} ouvre cependant une nouvelle ère dans les rapports entre Paul III et le roi de France. La détérioration des rapports entre les Farnèse et l'empereur qui marque les années 1540 permet un rapprochement avec François I^{er} qui appuie par exemple Paul III dans sa guerre contre Ascanio Colonna, fidèle allié de Charles Quint¹¹. Pour autant, l'agacement devant le népotisme pontifical subsiste et se manifeste à nouveau quand le pape confère l'investiture de Parme et de Plaisance à Pier Luigi Farnèse¹².

Du côté romain, l'engagement résolu dans l'alliance française est rendu difficile par la politique du Très Chrétien à l'égard des puissances protestantes et surtout de Soliman le Magnifique. L'hivernage de la flotte turque à Toulon en 1544 en est la traduction la plus extrême, qui suscite de fermes condamnations des diplomates pontificaux. Leur répétition n'a guère d'effets et la réponse française est toujours la même : la tyrannie de l'empereur justifie le recours à l'alliance turque ; cette alliance aide indirectement le Saint-Siège car la France a obtenu du sultan qu'il épargne les États pontificaux des razzias des corsaires ottomans et barbaresques.

Plus complexe est l'évolution romaine sur la question des liens avec les puissances protestantes. Le cas d'Henri VIII s'apparente à celui du Turc. Véritable bête noire du pape, le roi d'Angleterre est pour François I^{er} un ami peu recommandable, mais aussi un des rares qu'il peut espérer gagner. La politique de bascule d'Henri VIII, qui s'engage aux côtés de Charles Quint en 1544, permet cependant à l'occasion de brèves convergences entre Rome et le Royaume dans l'hostilité à l'Angleterre. Après le traité de Crépy et alors que la guerre franco-anglaise se poursuit, la France cherche même à

¹¹ Le roi va jusqu'à proposer le soutien de 10 à 12 000 soldats, ANG 3, p. 62, Capodiferro au cardinal Farnèse, vers le 3 juin 1541.

¹² ANG 3, p. 397, Guidiccione au cardinal Farnèse, Amiens, 30 septembre 1545.

obtenir des subsides pontificaux pour financer les opérations militaires contre le roi schismatique, sans grand succès¹³.

Dans le cas des protestants allemands, on assiste au début du pontificat à l'une des rares tentatives, sinon la seule, de François I^{er} de prendre en compte le conflit confessionnel et d'en faire un atout diplomatique. Il s'agit de la célèbre approche faite auprès de Melancthon et d'autres théologiens allemands. Elle suscite l'intérêt de Paul III, qui parle fréquemment du projet avec Jean Du Bellay, alors à Rome, et l'ambassadeur Charles Hémard de Denonville¹⁴. Le pape critique l'intransigeance des théologiens parisiens qui font échouer le projet, gens :

nulement dignes de traicter matières requérant si grande prudence tant pour estre par tout le monde, et mesmement icy, réputez gens aheurtez, séditieux et proprement ressembler le chien du jardinier¹⁵ que pour estre compagnie dont il scait des plus capiteux estre en continuelles intelligences avec les gens de l'empereur¹⁶.

Paul III propose même à Du Bellay d'examiner à Rome les articles fournis par les théologiens protestants avec Jérôme Aléandre, à la suite de quoi le pape « en feroit conférer puis après avec vous [François I^{er}], et que par le moyen de gens de cerveau modéré et rassis il se y puisse donner un bon coup »¹⁷. Mais le rêve du roi de France de réconcilier les États protestants allemands avec Rome et d'apparaître comme le médiateur de la Chrétienté semble avoir été pour Rome surtout une occasion d'espérer quelques débauchages individuels de théologiens prestigieux du camp adverse¹⁸.

¹³ ANG 3, p. 343, Guidicione au cardinal Farnèse, Romorantin, 29-30 avril 1545. Au moins la guerre contre l'Angleterre sert-elle de prétexte pour lever de nouvelles décimes sur le clergé français.

¹⁴ R. Scheurer (éd.), *Correspondance du cardinal Jean Du Bellay*, Paris, 1973, t. 2, p. 108, Jean Du Bellay et Charle Hémard de Denonville au roi, Pérouse, 23 septembre 1535 : « Sa Sainteté, Sire, n'a jamais laissé passer une audience sans nous demander si nous avions nouvelles que Langey soit en Allemaigne. Et dernièrement qu'elle a sceu qu'il estoit encores en court, elle a monsté de y avoir grand regret pour l'esperoir qu'elle dict avoir que vous pourrez moyenner quelques bonnes choses en ladite Allemaigne pour les matières de la foy ».

¹⁵ D'après Littré, « Il est comme le chien du jardinier qui ne mange point de choux et n'en laisse pas manger aux autres, se dit de ceux qui ne pouvant se servir d'une chose ne veulent pas que les autres s'en servent », *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ibid.*, t. 2, p. 130-131, Jean Du Bellay et Charle Hémard de Denonville au roi, Rome, 5 novembre 1535.

¹⁸ Ricalcato écrit ainsi le 14 octobre 1535 à Rodolfo Pio da Carpi : « De Melanthon mi ricordo haver' altre volte scritto che N. S. laudava che si facesse venir' in Francia per smembralo da li altri », ANG 1, p. 78.

Par la suite, la position française sur la question religieuse va se caractériser par son opportunisme politique : lors du colloque de Ratisbonne en 1541 par exemple, le simple fait que Charles Quint patronne la tentative de dialogue entre théologiens catholiques et protestants provoque une forte réaction négative du côté français. Marguerite de Navarre accuse alors l'empereur, devant le nonce, d'être à l'origine des désordres religieux et de songer à se faire pape dans ses territoires, sur le modèle anglais¹⁹. Le roi lui-même fait part au pape de son inquiétude pour l'orthodoxie catholique, que les compromis envisagés à Ratisbonne lui semblent mettre en cause²⁰. Cette mise en avant de l'orthodoxie française face à une supposée passivité, voire complicité impériale à l'égard de l'hérésie se nourrit aussi de la répression à l'intérieur du Royaume. Autant la diplomatie française la minimise devant les alliés protestants, autant le roi et son entourage s'en targuent auprès des représentants pontificaux. Ce discours se retrouve même dans la bouche de personnages pourtant connus pour leur sympathie à l'égard de la Réforme. Juste après l'affaire des Placards, Marguerite de Navarre fait l'éloge de son frère en des termes d'une férocité étonnante pour l'auteur du *Miroir de l'âme pécheresse* et la protectrice de Lefèvre d'Étaples ou Gérard Roussel :

In quanto a Lutherani doveria pur già esser chiaro che più li habbia castigati et castighi tuttodi, ch'il Ré di Francia et che lo Imperatore che così fà del Catholico et del santo sotto coperta di belle parole, non si è veduto che così habbia fatto in perseguir' Lutherani che sono suoi sudditi²¹.

On pourrait multiplier les exemples de cet argumentaire destiné avant tout au pape et à la Curie pour répondre aux accusations impériales de connivence avec les infidèles et les hérétiques.

Mais il faut bien constater que la crise religieuse n'est certainement pas au centre des relations franco-romaines, y compris quand elles se concentrent sur des aspects moins politiques et plus nettement lié au rôle de chef de l'Église du souverain pontife. Car dans ce domaine, les affaires strictement ecclésiastiques font le quotidien de ces relations, notamment en matière bénéficiale. Le récent système concordataire est encore fragile et la grande crainte du roi de France est de le voir menacé par les projets de réforme de l'Église

¹⁹ ANG 3, p. 24, Dandino au cardinal Farnèse, Fontainebleau, 10 janvier 1541.

²⁰ ANG 3, p. 43-44, Dandino au cardinal Farnèse, Blois, 23 février 1541. François I^{er} revient sur le sujet plusieurs mois plus tard pour accuser à nouveau l'empereur de l'échec des négociations, ANG 3, p. 88, Dandino au cardinal Farnèse, Lyon 28 septembre 1541.

²¹ ANG 1, p. 114, Carpi à Ricalcato, près de Tournus, 6 janvier 1536.

que Paul III met en avant dès le début de son pontificat. De son côté, le pape entend mettre fin aux concessions faites par les papes Médicis. Antoine Duprat avait ainsi obtenu la légation perpétuelle pour la France en 1529, ce qui venait doubler le concordat pour donner plus encore d'autonomie à l'Église gallicane sous la tutelle royale. À la mort de Duprat en 1535, Rome refuse catégoriquement d'accorder la même légation au cardinal Jean de Lorraine, malgré les demandes royales. Paul III veut que la curie retrouve une partie de ses prérogatives en matière bénéficiale et redoute d'être obligé de faire les mêmes concessions à Charles Quint pour l'Espagne et les Flandres²². Ce souci de remettre Rome dans le jeu bénéficiale n'empêche pas le système concordataire de continuer de fonctionner au bénéfice de la monarchie. Marguerite de Navarre peut ainsi très franchement dire au nonce Ferrerio que le roi désire que le chancelier Guillaume Poyet se fasse ecclésiastique et obtienne le chapeau de cardinal « perché con la commodità de benefici lo può fare ricco in breve tempo »²³.

Cependant, le roi reste toujours vigilant pour préserver les privilèges concordataires. En juin 1536, il peut ainsi protester auprès du nonce devant la publication de la bulle *In Coena Domini*, considérant qu'elle va contre le concordat. Le nonce répond qu'il n'en est rien et François I^{er} a l'audace de l'assurer que les dispositions concordataires favorisent bien plus le Saint-Siège que lui-même²⁴. Non seulement la France défend le concordat mais elle cherche à étendre ses dispositions, notamment en Bretagne et en Provence et surtout en Piémont après l'invasion de 1536, ce qui suscite les plus vives réticences romaines. Derrière l'affirmation des principes, on peut voir cependant tout un jeu subtil où chacun peut mettre en avant ses intérêts, y compris particuliers. Le nonce Ferrerio espérait ainsi obtenir du roi l'évêché de Saint-Flour, dont le titulaire était gravement malade. Mais craignant que « la indisposition di quel Vescovo non era tale che possa esser' morto », Ferrerio suggère à Rome de le nommer plutôt à une abbaye piémontaise que le roi a promis au fils d'Antonio Gondi. Ce serait un bon moyen d'affirmer les droits du Saint-Siège sur les bénéfices en Piémont²⁵.

²² ANG 1, p. 61-62, Ricalcato à Carpi, Rome, 17 août 1535.

²³ ANG 1, p. 615, Ferrerio au cardinal Farnèse, Melun, 23 novembre 1540.

²⁴ ANG 1, p. 461-462, Ferrerio à Paul III, Paris, 13-14 juin 1539.

²⁵ ANG 1, p. 495, Ferrerio au cardinal Farnèse, Compiègne, 26 octobre 1539. Deux jours plus tard, le nonce peut déplorer peu chrétiennement le rétablissement de l'évêque de Saint-Flour : « Questa sera ho nuove che il vescovo di San-Flour l'ha molto ben' intesa di non morir' , et che è guarito, et così io giongerò questa disgratia con le altre », *Ibid.*, p. 496.

Autre menace que le roi perçoit dans une éventuelle réforme de l'Église, elle est un des grands arguments mis en avant par Charles Quint et cette appropriation impériale de la lutte contre les abus ecclésiastiques suscite par réflexe immédiat la méfiance française. François I^{er} et ses conseillers y voient un moyen pour l'empereur de mettre le pape sous tutelle. Jean Du Bellay peut ainsi dès 1535 relater le refus de Charles Quint d'attribuer l'évêché de Jaen au jeune Alexandre Farnèse, qui vient d'être fait cardinal à quatorze ans. L'empereur « a dict que si sa Sainteté avoit faict une telle erreur et avoir si mauvaise conscience que d'avoir mis ung enfant au Saint-Collège, il ne vouloit a son exemple en faire ung aultre et bailler les ames a gouverner a cest enfant mesmes ». Charles Quint aurait ajouté « qu'il fault qu'il vienne a Rome refformer l'Eglise et la vie de ses prestrasses et y donner l'ordre qui y appartient a y estre mis par son imperialle majesté ». La première mesure de réforme serait le mariage des prêtres pour permettre à l'empereur d'obtenir pontificat après la mort du pape²⁶. On voit ressurgir une rumeur qui avait déjà existé au temps de Maximilien I^{er} et de Jules II sur une possible accession d'un empereur au pontificat. Moins invraisemblable, l'idée que Charles Quint puisse imiter Henri VIII et « se faire pape en ses terres » est aussi un argument favori que l'entourage du roi sert aux représentants du pape²⁷. Cette crainte de voir l'empereur se servir de la réforme de l'Église pour augmenter son pouvoir au détriment du pape est aussi manifeste dans toute la politique conciliaire de François I^{er} et explique très largement ses réticences devant un concile²⁸.

Les tentatives proprement romaines de réforme des abus ne rencontrent que peu de réactions en France. Les nonces tiennent bien à l'occasion un discours de réforme, sans grand effet sur la politique royale ou les pratiques des ecclésiastiques de cour²⁹. Le

²⁶ R. Scheurer (éd.), *Correspondance...* cité, t. II, p. 103, Jean Du Bellay et Charles Hémard de Denonville à François I^{er}, Pérouse, 23 septembre 1535. Dans le contexte de l'expédition de Tunis, la rumeur a un écho à la Cour de France, d'où le nonce peut écrire : « Dai grandi de questa corte é uscita voce lo Imperatore haver detto di voler venire a Roma et reformar le cose dela Chiesa et questo con termini che costoro vogliono dire che S. M. Cesarea sia per trattar male il Papa ». Le roi se propose de descendre à Lyon pour être prêt à venir aider le pape, ANG 1, Carpi à Ricalcato, Dijon, 12-13 octobre 1535.

²⁷ Par exemple, ANG 3, p. 24, Dandino au cardinal Farnèse, Fontainebleau 10 janvier 1541.

²⁸ Sur ce sujet, je me permets de renvoyer à Alain Tallon, *La France et le concile de Trente (1518-1563)*, Rome, 1997, (*Bibliothèque des Écoles française d'Athènes et de Rome*, 295).

²⁹ Voir sur le sujet A. Tallon, *Le nonce en France au XVI^e siècle, agent de diffusion de la Réforme catholique ?* dans I. Zinguer et M. Yardeni (éd.), *Les deux Réformes chrétiennes. Propagation et diffusion*, Leyde-Boston, 2004, p 122-137.

fameux *Consilium de emendanda Ecclesia* de 1537 n'a ainsi presque pas d'échos dans le Royaume. Cette absence de réaction vient aussi de la situation particulière du gallicanisme sous le règne de François I^{er}, où le roi veille à éviter toute occasion de contestation de la tutelle royale inaugurée par le concordat. Aucune assemblée du clergé n'est réunie sous son règne et la faculté de théologie, qui avait été à la pointe de la contestation du concordat en 1518, est tenue sous étroite surveillance. Le roi n'avait aucune intention de laisser les instances traditionnelles de l'Église gallicane donner un point de vue sur la réforme des abus car la demande du retour aux élections des évêques et des abbés aurait de façon certaine été la première du corps ecclésiastique français nostalgique de l'âge d'or que constituait pour lui le temps de la Pragmatique Sanction de Bourges.

La question de la réforme de l'Église était étroitement liée à celle de l'hérésie que les abus ecclésiastiques étaient censés avoir fait naître. Le développement de la contestation religieuse en France n'est pas encore pour Rome et ses envoyés le sujet de préoccupation majeure qu'il devient à partir de la seconde moitié des années 1550. La répression satisfait généralement les nonces, même si à l'occasion ils s'inquiètent de voir le pouvoir royal légiférer en matière religieuse et monopoliser l'action judiciaire en matière de foi³⁰. Leur correspondance informe peu Rome d'éventuelles contestations religieuses. De temps en temps, quelques personnages font l'objet de leur suspicion, comme le cardinal Jean Du Bellay, trop lié à l'Angleterre et aux princes protestants allemands³¹. Les accusations d'hérésie sont bien sûr rejetées avec véhémence du côté français : c'est le cas pour Renée de France, dont Marguerite de Navarre prend la défense en 1536 en suppliant le pape de la protéger de son mari qui utilise le prétexte de l'hérésie pour maltraiter sa femme et renvoyer tous ses serviteurs³². Marguerite de Navarre justement est une des interlocutrices privilégiées des nonces et de Rome³³. Son activité réformatrice au sein de l'Église gallicane et son « réseau » international transconfessionnel incluent aussi un actif lobbying auprès des autorités romaines, qui est resté largement inaperçu

³⁰ C'est le sens de la protestation du nonce Ferrerio contre un édit de persécution en 1540, ANG 1, p. 587, Ferrerio au cardinal Farnèse, Sainte-Marguerite, 1^{er} août 1540.

³¹ Voir par exemple ANG 1, p. 287, Ferrerio à Ricalcato, Melun, 10 juillet 1537, ou ANG 6, p. 70, Dandino au cardinal de Santa Fiora, Fontainebleau, 4 août 1546.

³² ANG 1, p. 171, Carpi à Ricalcato, Montbrison, 8 mai 1536.

³³ Voir l'édition de sa correspondance avec Paul III et le cardinal Farnèse dans Ch. Samaran et H. Patry (éd.), *Marguerite de Navarre et le pape Paul III. Lettres inédites*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 68, 1907, p. 320-338.

jusqu'ici³⁴. Elle recommande ainsi à Rome ses protégés de Gérard Roussel à Antonio Caracciolo, en passant par Georges d'Armagnac pour qui elle obtient la dignité cardinalice³⁵. Marguerite apparaît comme la seule dans l'entourage royal à avoir une véritable politique ecclésiastique en matière de nominations qui ne soit pas uniquement conduite par des intérêts temporels. Sa proximité avec les divers nonces et avec les Farnèse est réelle : pour le nonce Ferrerio, la reine de Navarre « camina per una strada come se li andasse sempre dil suo stato quando si trata de le cose di S. S. o di quella sede »³⁶. La complexité du profil spirituel de Marguerite s'accordait au fond parfaitement aux ambiguïtés et aux hésitations religieuses du pontificat de Paul III. Ces évolutions proprement religieuses du monde romain sous le pape Farnèse restent largement méconnues à la Cour de France, sauf justement pour la reine de Navarre qui a des liens avec plusieurs *spirituali* importants. Mais la création de la congrégation du Saint-Office en 1542, les délibérations théologiques autour du concile à venir puis les débats dogmatiques à Trente ne sont certainement pas perçus à la Cour de France comme des événements majeurs. La transition qui s'amorce pendant le pontificat vers une nouvelle papauté, celle de la Réforme catholique, n'a eu pour réponse française que le souci opportuniste de tirer profit sur le court terme de l'un ou l'autre de ses manifestations, sans en comprendre vraiment le sens.

C'est sur ce constat global d'incompréhension mutuelle que l'on peut conclure cet article sur les relations entre François I^{er} et Paul III. Cette incompréhension vient sans doute d'un défaut de relais entre les deux souverains. Les cardinaux français ne sont guère proches de la Curie : comme le regrette le nonce Capodiferro, « questi cardinali sono fatti per servitio et honore del Re et di loro medesimi, et non di altri »³⁷. Le développement de la diplomatie permanente ne pallie pas encore cette absence de relais : ni les nonces, ni les ambassadeurs à Rome ne parviennent à une analyse politique ou ecclésiastique fine des événements qu'ils relatent, tous manifestant régulièrement – mais c'est la règle au XVI^e siècle – une

³⁴ Sur le « Navarrian network », voir J. Reid, *King's Sister, Queen of Dissent : Marguerite of Navarre (1492-1549) and her Evangelical Network*, Leyde-Boston, 2009.

³⁵ Un bon exemple de l'activisme en matière bénéficiale de Marguerite de Navarre se trouve dans ANG 1, p. 425, Ferrerio au cardinal Farnèse, Paris, 26 décembre 1538. La reine de Navarre écrit jusqu'au nonce en Espagne pour contre-carrer l'évêque de Senes qui appuie un prieur que la reine veut évincer.

³⁶ ANG 1, p. 615, Ferrerio au cardinal Farnèse, Melun, 23 novembre 1540.

³⁷ ANG 3, p. 107, Capodiferro au cardinal Farnèse, Fontainebleau, 4 janvier 1542.

antipathie pour leurs interlocuteurs qui ne facilite pas le contact diplomatique³⁸. François I^{er} n'a pas non plus développé une véritable politique clientéliste à Rome, comme le fera son fils Henri II, en utilisant notamment les nominations aux bénéfices ecclésiastiques. Si d'assez nombreux curialistes peuvent en bénéficier pendant le règne de François I^{er}, il s'agit de grâces individuelles qui se font au coup par coup sans une véritable stratégie d'influence. Ces lacunes dans les relais d'information sont sans doute une des causes de l'incapacité française sous François I^{er} de comprendre l'évolution religieuse de la papauté comme de la Chrétienté. Non seulement le roi de France ne perçoit pas que des confessions rivales sont en train de se constituer en Europe, mais il n'estime même pas à son juste poids l'impact politique de la crise religieuse et des attentes de réforme de l'Église. Cette position est devenue anachronique déjà au début du long pontificat Farnèse, anachronisme qui est un des éléments d'explication pour le fiasco général de la politique italienne de François I^{er} dans la seconde partie de son règne.

Alain TALLON
Université Paris-Sorbonne

³⁸ Rodolfo Pio da Carpi peut ainsi soupirer devant la difficulté de voir le roi autrement qu'à la chasse : « Qui si negocia à cavallo », ANG 1, p. 113, Carpi à Ricalcato, Tournus, 6 janvier 1536.

